



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 04/11/2021

Communiqué de presse

Le port du masque est obligatoire dans les écoles de Seine-et-Marne à compter du 8 novembre

Le taux d'incidence de l'épidémie de COVID-19 dans le département de Seine-et-Marne a augmenté de 10,53 % en 7 jours pour atteindre désormais les 63 cas pour 100.000 habitants le 31 octobre. Le seuil de 50 cas ayant ainsi été dépassé depuis plus de 5 jours, **le port du masque est obligatoire dans les écoles élémentaires seine-et-marnaises à compter du 8 novembre.**

Les indicateurs favorables avaient permis en octobre à la Seine-et-Marne de passer en niveau 1 (ou vert), selon la graduation du protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022. **Le département repasse à présent en niveau 2 (ou jaune)**, comme dans l'ensemble de la région Île-de-France. Ce qui implique, outre l'obligation du port du masque, **une limitation du brassage entre élèves de groupes différents et une désinfection des locaux plusieurs fois par jour.**

**Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle**

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

